

Catégorie C

Tableau de classement pour le mouvement de mutations du 1^{er} septembre 2013 CAPN n°7 des 15 et 21 mai 2013

Cette CAPN portait sur le tableau de classement des demandes de mutation pour le mouvement de mutation du 1^{er} septembre 2013.

Les représentants de **F.O.-DGFIP** ont insisté sur certains points de désaccord avec l'administration :

- **F.O.-DGFIP** a déploré que les mutations en filière Gestion Publique ne fassent toujours pas l'objet d'une CAP Nationale, comme cela se faisait en Filière Fiscale. En effet, cette année encore, le mouvement de mutation de septembre 2013 sera rendu public par l'administration à la mi-juin, sans aucun avis des représentants du personnel.
- **F.O.-DGFIP** a dénoncé que les affectations des agents stagiaires s'effectuent au 1^{er} juin, soit avant le mouvement de mutation des titulaires. De plus, ces affectations ne faisant pas non plus l'objet d'une CAP Nationale, les nouveaux agents sont exclus de toute défense dans le cadre d'une instance paritaire.
- Enfin, **F.O.-DGFIP** a condamné la suppression du mouvement de mutation du 1^{er} Avril 2014 de la filière Gestion Publique. Il n'y aura aucun mouvement entre septembre 2013 et septembre 2014, ce qui est une remise en cause tant des engagements de la DGFIP que des droits de l'ensemble des collègues, situation constatée et évoquée lors de la défense de plusieurs dossiers au cours de cette CAP.

Tous ces faits se cumulent et participent à la dégradation des conditions de travail dans les services. Ils confirment sans contestation possible de la régression du droit à mutation des agents.

Ce constat négatif conforte **F.O.-DGFIP** dans sa revendication constante d'obtenir 2 véritables mouvements de mutation par an.

Lors de cette CAPN, l'administration a confirmé la mise en place des Résidences d'Affectation Nationale (RAN) en 2014.

Les fiches de vœux se feront dans AGORA lors de la campagne des vœux de décembre 2013 - Janvier 2014 à l'instar de la Filière Fiscale.

Il y aura encore en 2014 un mouvement de mutation par filière, mais les modalités des CAPN ne sont pas encore fixées à ce jour.

Une chose se confirme aujourd'hui : l'administration s'est engagée dans une fusion qu'elle n'est pas capable de mettre en place dans le respect des engagements qu'elle a pris. La « cible » est loin d'être atteinte en matière de règles de gestion, ce qui impacte la vie des agents de notre administration.

Quelques chiffres sur les tableaux de classement des demandes de mutation pour le mouvement du 1^{er} septembre 2013 et la défense des dossiers :

Emplois administratifs

- les convenances personnelles : 212 agents ont bénéficié d'une mutation dans le cadre du mouvement du 1^{er} avril 2013 .

493 agents restent classés sur les tableaux des demandes de mutation pour le 1^{er} septembre 2013.

- Les demandes de mutation prioritaires : 93 agents ont bénéficié d'une mutation au 1^{er} avril 2013.

Suite aux nouvelles demandes traitées, il y a 298 demandes inscrites sur les tableaux pour le mouvement du 1^{er} septembre 2013.

Emplois informatiques : classement pour le 1^{er} septembre 2013

- Les convenances personnelles :9 agents sont classés

- Les demandes prioritaires :5 agents sont classés



Déclaration liminaire

L'ordre du jour de la présente CAPN porte sur l'établissement des tableaux de classement pour le mouvement de mutations du 1^{er} septembre 2013 pour la filière Gestion Publique.

En date du 2 avril 2013, vos services informent l'ensemble des agents que le mouvement de mutation du 1^{er} avril 2014 est supprimé dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouvelles règles unifiées de mutation.

Même si la direction a tenu compte de la situation prévisionnelle des effectifs au 31 décembre 2013 pour préparer le mouvement de septembre 2013, il n'en demeure pas moins que les agents se trouvent encore une fois victimes de la nouvelle gestion.

F.O.-DGFIP dénonce vivement la suppression de ce mouvement du 1^{er} avril 2014.

Certains agents ont pu bénéficier d'un délai supplémentaire pour déposer une demande à titre prioritaire. On ne peut que s'en féliciter.

Mais qu'en est-il des demandes pour convenance personnelle ?

2014 n'aura donc qu'un seul mouvement de mutation. Les agents vont devoir attendre 1 an entre 2 mouvements de mutation.

Cela ne présage rien de bon pour la situation des effectifs dans la plupart des départements.

Qu'en est-il de la « démarche stratégique » prévue pour pallier le manque d'effectif qui engendre inévitablement des mauvaises conditions de travail des agents, le démantèlement de nos services, et de ce fait, la désorganisation de notre mission de service public ?

La MAP, Modernisation de l'Action Publique ne deviendrait-elle pas plutôt Moyens Administratifs Paupérisés ?

C'est pourquoi, dans ce climat particulier, nous vous demandons d'apporter une attention toute particulière aux 32 demandes non prioritaires d'office présentant une situation sociale particulière.

Les élus **F.O.-DGFIP** à la C.A.P Nationale

Bruno BRIFFAUD - Véronique LIAUTAUD - Tony PLUMAIN, David WLODARCZYK - Julie BOILEAU, Claudine GAUTRONNEAU (expert)

**BULLETIN
D'ADHESION**

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP